

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_163 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes Grand Charolais a mis en œuvre, dans le cadre de ses compétences, une stratégie de développement économique en étroite concertation avec les communes, membres de l'intercommunalité.

Elle souhaite par ailleurs s'appuyer sur des structures économiques partenaires pour mener à bien cette mise en œuvre.

De son côté, la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Côte-d'Or - Saône-et-Loire a mis en place depuis plusieurs années une stratégie d'accompagnement économique des intercommunalités dans un souci de complémentarité au bénéfice de l'économie des territoires.

A l'occasion d'une réunion entre le Grand Charolais et la CCI Côte-d'Or - Saône-et-Loire, en juin 2022, il a été acté la volonté de travailler conjointement pour le développement économique du territoire de l'intercommunalité.

Les 2 partenaires ont ainsi décidé d'unir leurs efforts sur le long terme pour contribuer ensemble à ce développement économique sur les enjeux majeurs suivants :

- La proximité dont la prévention des difficultés des entreprises ou la transition numérique des TPE et PME
- L'attractivité comprenant notamment la réalisation d'une enquête de performance
- La transition écologique et l'accompagnement aux économies d'énergie
- L'apprentissage et l'orientation par l'organisation d'ateliers

Dans ce contexte, un projet de convention-cadre sous la forme d'un partenariat public-public est proposé en annexe pour une durée de 3 ans. Des conventions annuelles d'application seront formalisées et comprendront des fiches actions portant sur les projets identifiées en fonction des enjeux précités. L'approbation de ces conventions annuelles d'application sera délégué au bureau exécutif.

La Communauté de Communes du Grand Charolais procédera au versement annuel correspondant aux actions menées et figurant dans la convention, sous réserve du vote des crédits par le conseil de communauté.

Vu le Code de la Commande publique, notamment son article L.2511-6,

Vu les compétences de la Communauté de Communes en matière de soutien aux activités économiques,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Considérant que la mise en œuvre de la coopération public-public avec la CCI Saône-et-Loire-Côte d'Or sont réalisés en vue d'atteindre des objectifs qu'ils ont en commun et n'obéissent qu'à des considérations d'intérêt général,

Vu le projet de convention de coopération public-public,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 30 novembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 04 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- D'approuver les termes de la convention-cadre de coopération public-public à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Or, Saône-et-Loire,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents,**
- De déléguer au Bureau Exécutif l'approbation des conventions annuelles d'application à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie qui découlent de la convention cadre de coopération public-public en matière de développement économique.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX</b>
<b>Membres présents à la séance : 50</b>	<b>Votants : 56</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLÈS, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISSET, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Michel TRAVELY, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**